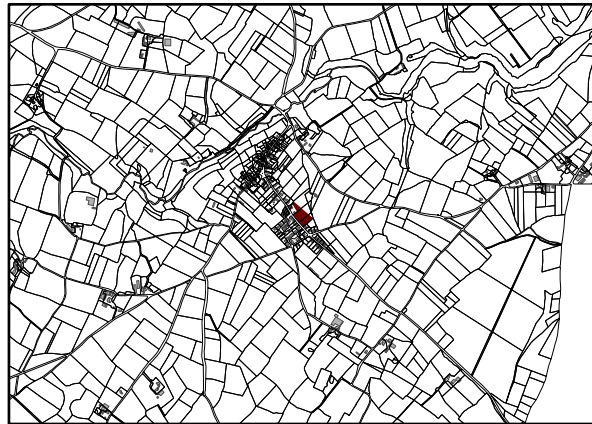
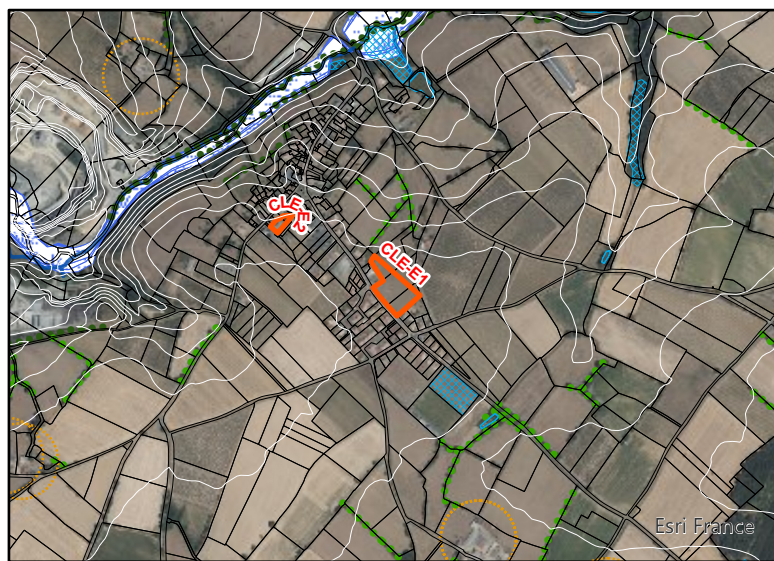




État des lieux



-  Secteurs retenus en extension de l'enveloppe urbaine
-  Zone humide
-  Zone inondable hors PPRI

Caractéristiques environnementales

- Présence d'une haie arbustive champêtre discontinue en limite sud-ouest du site

Occupation du sol et paysage

- Prairie de fauche limitée par un enclos

Caractéristiques urbaines

- Site traversé par une ligne électrique (sud-ouest-nord-est)
- Proximité avec un tissu urbain discontinu
- Proximité avec des équipements publics (complexe sportif et salle des fêtes)
- Desserte possible depuis la rue Saint-Pierre

Enjeux

- Intégration du bâti au tissu urbain existant
- Prise en compte de la ligne électrique dans l'aménagement du site
- Préservation de la haie arbustive champêtre en limite sud-ouest de la zone

Organisation de la desserte et des déplacements

- L'accès se fera au sud du secteur depuis la rue Saint-Pierre, où plusieurs accès pourront être créés via cette rue

Formes urbaines et organisation du bâti

- L'implantation des constructions devra tenir compte des formes urbaines et de l'organisation du bâti du quartier environnant
- Les formes basses de bâti seront à privilégier afin de préserver une notion architecturale et paysagère

Insertion paysagère

- Une frange paysagère sera créée au nord du site afin de marquer une séparation avec le milieu agricole
- Le cône de vue sur les vignes et les champs vers le nord-est sera préservé

Insertion environnementale

- Pas de mesure particulière



-  Principe d'accès
-  Frange paysagère à créer
-  Cône de vue à préserver

Programmation

Densité minimum de logements: 14 log/Ha

Typologie de logements: Individuels

Surface : 0,88 Ha

Rythme d'urbanisation envisagé: Moyen terme